GREFFE DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE BETHUNE

PLACE LAMARTINE
62407 BETHUNE CEDEX
TEL : 03.21.68.72.00

RECEPISSE DE DEPOT

FIDAL

17 ESPACE D ACTIVITE
LES ALOUETTES - BP 33
62223 ST NICOLAS

V/REF :
N/REF : 63 B 71 / 2004-A-2682

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BETHUNE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 22/11/2004, SOUS LE NUMERO 2004-A-2682,

Procès-verbal de délibération de la réunion du conseil de surveillance du 11/10/04

Modification de la composition du conseil d'administration

CONCERNANT LA SOCIETE

CARLIER PLASTIQUES
Société par actions simplifiée
15 CHAUSSEE BRUNEHAUT
62470 CALONNE RICOUART

R.C.S. BETHUNE 363 200 718 (63 B 71)

LE GREFFIER

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

A2682

CARLIER PLASTIQUES
S.A.S. à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 864.000 Euros
SIEGE SOCIAL : Chaussée Brunehaut n° 15
62470 CALONNE-RICOUART
363 200 718 RCS BETHUNE

REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 11 OCTOBRE 2004

- Extrait du Procès-verbal de délibération -

Les membres du conseil de surveillance se sont réunis le 11 octobre 2004 à 9h au siège social.

Sont présents :

- **Monsieur Charles CARLIER,**
- **Madame Brigitte HOUPIN-CARLIER,**
- **Madame Dominique GUERIN-CARLIER**
- **Madame Anne LEGRIS-CARLIER.**

L'intégralité des membres du Conseil de Surveillance étant présents, celui-ci peut valablement délibérer.

Monsieur Charles CARLIER préside la séance.

Sont également présents :

- **Monsieur Olivier HOUPIN,**
- **Monsieur Jean-Brice GUERIN**

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- Nomination d'un nouveau membre du Directoire.
- ----------

Après avoir entendu le rapport du Président Directeur Général, le Conseil de surveillance statue sur les questions figurant à l'ordre du jour :

I – NOMINATION D'UN MEMBRE DU DIRECTOIRE

A l'unanimité, les membres du conseil de surveillance décident de compléter la composition du Directoire en nommant, à compter du 1° Novembre 2004 et pour la durée restant à courir du mandat actuel du directoire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2005 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004, en qualité de membre de celui-ci avec le titre de directeur général:

- Monsieur Jean-Brice GUERIN, demeurant à BETHUNE (62400) 264 Bd Jean Moulin,

Lequel a accepté ses fonctions et déclaré ne faire l'objet d'aucune mesure lui interdisant l'accès aux dites fonctions.

Le conseil de surveillance, après avoir pris acte que Monsieur Jean-Brice GUERIN est titulaire d'un contrat de travail depuis le 1er JUIN 2004 en qualité de directeur, décide que ledit contrat de travail continuera à produire ses effets et que l'intéressé continuera à percevoir la rémunération qui lui est accordée pour l'exercice de ses fonctions techniques.

Le conseil de surveillance confirme Monsieur Olivier HOUPIN en sa qualité de Président du directoire pour la même durée, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2005 sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2004.

Monsieur Olivier HOUPIN représentera la Société à l'égard des tiers. Toutefois, cette nomination ne modifie pas le caractère collégial du fonctionnement du directoire qui fait que les actes individuels de chaque membre du directoire sont réputés accomplis par l'ensemble des membres.

Les membres du directoire auront ensemble les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société et agir en toute circonstance au nom de celle-ci dans les seules limites de l'objet social et des pouvoirs expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après rédaction et signature du présent procès-verbal.

Extrait conforme à l'original.